

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif



Séance tenue le 17 septembre 2003

Numéro de la résolution CE03 1994

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud (CO92 03386) », de manière à modifier l'affectation « industrie » pour l'affectation « activités multiples » et à modifier la limite de hauteur de la catégorie « 9B » prescrivant 23 mètres maximum pour une limite de hauteur de 30 mètres, relativement au quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1031203084
40.008

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière